

Accident de travail suite au harcèlement

Par Leo211, le 27/05/2019 à 11:41

Bonjour, en 2018, j'ai soubi un harcèlement moral par un collègue qui a voulu occuper mon poste suite à une organisation.

J'ai voulu résoudre le problème moi-même, car je suis cadre supérieur, mais j'ai signalé à deux où trois reprises des remarques de sa part à mon hiérarchie, comme par exemple: tu te rends pas compte que ils ne peuvent pas te garder, est-ce que tu as déjà cherché / trouvé un nouveau poste etc.

Le 22.05.2018, j'ai fait une crise sur le lieu de mon travail et j'au vu l'infirmière en pleurant, sans lui préciser les raisons de mon état.

A 11h j'ai quitté les lieux de mon travail et en arrivant chez moi j'ai fait une tentative de suicide. 48h en urgences et ensuite 6mois en psychiatrie ensuite 4 moins arrêt de maladie et aujourd'hui je travail avec beaucoup de mal à 50 pourcent. Lors de mon hospitalisation ils ont diagnostiqué la maladie bipolaire et maintenant je risque de ne plus jamais travailler à 100 pourcent. Le dossier pour un travailleur handicapé est parti à la MDPH. Est-ce que j'ai encore la possibilité de déclarer cet arrêt de maladie du 22.05.2018 comme accident de travail? A l'epoque j'etais pas apte de le faire et de me battre, maintenant vu que je risque de ne plus reprendre à 100 pourcent et j'ai deux enfants à ma charge (parent isolé), je ne sais pas quoi faire pour ne pas mettre en péril leur futur qui dépend de moi.

Merci beaucoup pour votre aide.